

CHAMPIONNAT TERRITORIAL UGSEL de VTT

Le mercredi 4 MAI 2022
Côteaux de Mours St Eusèbe

Lieu : Côteaux de Mours St Eusèbe

Horaires : 9h00 – Accueil et retrait des plaques numérotées pour les VTT

Accueil : Parking des Etangs de Bellevue à Peyrins – Face au restaurant de l'Ecoffine.
Le site de compétition se situe à 800m (suivre balisage)

Responsables sur place : Frédéric RAMAUGE et Thomas LAVOLE

INSCRIPTIONS : **Sur USPORT par les professeurs EPS au niveau territoire pour le LUNDI 2 MAI 2022 – 12h00**

Aucune inscription sur place :

- Il appartient à chaque enseignant de **vérifier la liste de ses qualifiés sur Usport** / Liste des inscrits en compétition / Championnat : sélectionner VTT/ puis sélectionner territoire AURA/ Filtrer. S'il manque des élèves merci de le signaler avant lundi 2 mai - 8h à Martin Zanotti.

- De **supprimer les élèves forfaits** avant le lundi 2 mai - 17h.

Jury : **Pour la sécurité des jeunes et la bonne organisation de la compétition.**

Chaque AS présentera obligatoirement 1 **juge** (1 juge adulte) **quel que soit le nombre d'inscrits**. Merci d'envoyer le nom et prénom du jury adulte part mail à ugsel2607@mbsport.fr avant le vendredi 29 avril – 17h.

Une AS ne présentant pas de jury actif sur le terrain pourra se voir interdire la participation de ses élèves.

LES EPREUVES QUALIFICATIVES

Championnat territorial de V.T.T. sous la forme suivant :

⇒ **Un Championnat Individuel par catégorie avec 3 types d'épreuves :**

1 - Epreuve de Cross-country :	ES1 / 200 points
2 - Epreuve de dénivelé : Descente en slalom	ES2 / 50 points
: Montée infernale	ES3 / 30 points
3 - Epreuve de Trial Maniabilité :	ES4 / 80 points

ORGANISATION GENERALE

- **9h00** : Accueil – Retrait plaques de cadre numérotées pour les VTT – vérification du matériel.
- **9h15** : Briefing : zone de rassemblement (élèves+enseignants+jurys)
- **9h30** : Début des compétitions

1 adulte référent par groupe (Benjamins/Minimes/Lycées) vérifie le bon déroulement des épreuves et leurs bonnes mises en place avec les jurys adultes sur chaque épreuve.

Ordre des épreuves	1	2	3	4 1 ^{er} départ à 14h00
BG	MONTÉE	DESCENTE	TRIAL	Cross-Country
BF				
MG	DESCENTE	TRIAL	MONTÉE	Cross-Country
MF				
CJG	TRIAL	MONTÉE	DESCENTE	Cross-Country
CJF				

Les horaires pourront être modifiés

- **16h30** Résultats
- **17h00** Palmarès
- **17h15** départ des AS



Vestiaires, douches, toilettes : Pas d'abris en cas de pluie.

Assistance médicale : Présence de secouristes

FOURNI PAR L'ORGANISATION :

- Plaque de cadre VTT avec des attaches

REGLEMENT GENERAL

1 – **Catégories** : 6 catégories : PBG / PBF / MG / MF / CJF / CJG (les Poussins de collèges)

2 – **Le matériel** :

- Un seul VTT est autorisé par concurrent.

- Le VTT doit être en bon état de marche (sans cornes et avec des bouchons de cintres) et sans assistance électrique. - Aucun changement d'accessoires sur le vélo n'est autorisé à l'exception du changement de pédales et du retrait du grand plateau pour l'épreuve de maniabilité. Cadre, roues, plateaux et pignons identiques pour toutes les épreuves.

- L'organisateur ne fournira pas d'assistance mécanique.

- Pour le Cross-Country, une zone d'assistance technique et de ravitaillement sera proche du départ (zone de relais du cross par équipe) permettant aux enseignants d'assurer une assistance aux élèves.

Interdiction de changer de vélo ou de roues

3 Tenue :

Le port du casque est obligatoire (pour les élèves et **les adultes** lorsque ses derniers sont sur un vélo) ainsi que **genouillères et coudières obligatoires pour l'épreuve de Descente** (protections style roller acceptées).

Maillot d'établissement est obligatoire (ou chasubles de couleur identique), en cas de non-conformité au règlement, une pénalité sera appliquée aux coureurs : 50 points soustraits à l'issue des épreuves.

4- Rappel :

- Les concurrents doivent respecter le Code de la route et les consignes des organisateurs.

- 4 épreuves individuelles à réaliser. Pas d'obligation de participer à toutes les épreuves (en cas de non participation, pas d'attribution de points).

- Sera déclaré vainqueur celle ou celui qui obtiendra le plus de points au terme des 4 épreuves individuelles dans sa catégorie.

- En cas d'égalité des points, départage au classement de l'épreuve de cross-country.

- Une seule reconnaissance avant chaque épreuve (Les reconnaissances pour les épreuves de maniabilité et la descente seront uniquement à vue).

RECOMPENSES : 1 médaille aux 3 premiers de chaque catégorie.

La commission se réunira **après la compétition** pour définir la liste des qualifiés. Seuls les élèves ayant participé au championnat de territoire pourront prétendre à une qualification, pas de qualification exceptionnelle, pour le **Championnat National**.